



Traitement des risques professionnels

MT Risk – Votre partenaire DUERP • Plan d'actions • PAPRI Pact • Prévention terrain

Du DUERP au plan d'actions : une démarche adaptée à votre entreprise

Le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** est une **obligation réglementaire dès le premier salarié**. Il formalise l'identification et l'évaluation des risques auxquels sont exposés vos collaborateurs, et constitue un socle indispensable de votre démarche de prévention.

Le DUERP doit être **mis à jour au minimum chaque année** pour les entreprises d'au moins 11 salariés, ainsi qu'à chaque **aménagement important** modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et **lorsqu'une information nouvelle** intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur. L'enjeu : transformer l'évaluation en **actions concrètes** et, pour les entreprises de **50 salariés et plus**, structurer ces actions dans un **PAPRI Pact** (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail).

Une intervention construite selon votre situation

Une visite d'**évaluation initiale gratuite** permet de comprendre votre organisation, vos activités et vos contraintes terrain. À partir de ce diagnostic, MT Risk vous propose **une démarche sur mesure** (niveau d'accompagnement, méthode, livrables) pour sécuriser votre conformité et accélérer la mise en œuvre de la prévention.

Mise à jour simple

Pour les entreprises disposant déjà d'un **DUERP structuré, sans changement majeur identifié***.

Objectif : actualiser l'évaluation, vérifier la cohérence des unités de travail, consolider les risques recensés et sécuriser la liste des actions de prévention.

Mise à jour approfondie

Pour les situations **nécessitant une analyse approfondie** : évolution d'activité, réorganisation, nouvel aménagement, accident du travail, maladie professionnelle, apparition d'un risque ou évolution réglementaire.

Objectif : reprendre la structure de l'évaluation et formaliser un plan d'actions réaliste, aligné sur vos enjeux opérationnels.

Création complète

Construction de votre DUERP de A à Z : cadrage, recueil documentaire, visites, entretiens, identification des dangers, cotation, restitution et plan d'actions.

Objectif : mettre en place une démarche complète, conforme et immédiatement actionnable.

Une démarche adaptée à votre effectif, vos unités de travail et vos contraintes terrain.

* Tout élément significatif identifié après le cadrage initial pourra conduire, avec l'accord du client, à ajuster le périmètre de la mission.



Traitement des risques professionnels

MT Risk – Votre partenaire DUERP • Plan d'actions • PAPRI Pact • Prévention terrain

Deux modes d'accompagnement

Intervention terrain

Démarches de terrain menées par MT Risk :

- Analyse documentaire
- Visites sur site
- Entretiens avec les équipes
- Intégration du salarié compétent en prévention quand il est désigné

Ateliers participatifs

Animation d'ateliers par unité de travail :

- Association des salariés au repérage des risques
- Recherche collective de solutions concrètes
- Appropriation des mesures
- Innovation de terrain

Restitution

Les résultats sont présentés de manière claire et opérationnelle : **constats, niveaux de risques, priorités d'action et indicateurs utiles**. MT Risk vous accompagne dans la transformation de l'évaluation en actions concrètes : **planification, responsabilités, suivi et préparation des échanges internes — CSE, encadrement, équipes**.

+ Services complémentaires

Veille réglementaire ciblée

Suivi des **évolutions législatives et normatives** applicables à vos risques spécifiques. Information régulière et recommandations d'adaptation.

Soutien aux analyses d'accidents du travail

Accompagnement méthodologique pour analyser **les accidents et presque-accidents**, en tirer les enseignements et mettre à jour les actions de prévention.

✓ **Scannez pour demander un premier échange !**

contact@mtrisk.fr

